



BULLETIN N° 87

Septembre 2021

Le mot du Président :

Dans cette période perturbée, la vaccination et le pass sanitaire nous ont permis de maintenir, moyennant le respect des mesures sanitaires en vigueur, cette 29^{ème} assemblée générale du club de randonnée et le repas convivial qui s'en est suivi. Je remercie l'ensemble des adhérents qui y ont participé.

Nous avons programmé 75 randonnées, une grande partie ont été amputées et notamment des rencontres spécifiques. Sachez cependant que malgré la pandémie, l'ensemble des structures fédérales ont continué de fonctionner à tous les niveaux et des nouveautés sont à l'ordre du jour au niveau national et local.

Au niveau national, la nouveauté c'est la dématérialisation des licences que vous recevrez directement sur votre boîte mail, dès que j'aurai saisi le renouvellement ou l'adhésion pour les nouveaux adhérents à qui je souhaite la bienvenue. Pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail ou d'imprimante, je ferai le nécessaire à la demande.

Au niveau local, c'est la modernisation de l'identité du club qui aura marqué cette 29^{ème} assemblée générale. Ce travail tout en finesse réalisé par Hélène L. n'est pas étranger à sa parfaite connaissance de notre association depuis sa plus tendre enfance. J'ai vraiment eu un coup de cœur pour cette proposition, qui a été salué à l'unanimité par nos invités et les membres présents. Un grand merci Hélène.

Nous abordons cette nouvelle saison avec l'espoir de retrouver une activité sereine, pas tout à fait comme avant, la bise et la poignée de mains c'est pour plus tard, mais le plaisir de partager ensemble un bout de chemin dans la convivialité, le partage et l'échange.

Je vous souhaite à tous une excellente saison sportive 2022 au sein de notre club de randonnée.

Bien cordialement André

Tarif des licences et cotisations affiliés :

Pour la seconde année consécutive le tarif des licences reste inchangé, à savoir :

- **IRA 31 € Individuelle** avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **IRA-ANP 30€** (Associative Non Pratiquant) avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRA 57 € Familiale** avec une assurance adultes et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **IMPN 41 € individuelle Multi Loisirs** avec assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRAMP 36 € Familiale monoparentale**, avec une assurance adulte et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FMPN Familiale Multi Loisirs 77 €** avec assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **Abonnement à « Rando Passion » 8 €** pour 4 numéros par an.
- **Contribution pour les personnes extérieures au club, licenciées à la FFRP, 15 €**
- **Découverte du club (2 sorties maximum) 2 € par sortie**

Une nouvelle licence non pratiquant « IRA-ANP » (Associative Non Pratiquant) est à la disposition des adhérents qui souhaitent soutenir et participer aux animations organisées par le club, hors randonnées, ils sont couverts lors de ces rencontres en responsabilité civile et accidents corporels, ils n'ont pas à fournir de certificat médical.

Nous vous remercions de bien vouloir régulariser vos cotisations 2022 avant le 31 octobre 2021. Le règlement peut être adressé à notre trésorier ou être remis à un animateur au cours d'une randonnée.

(L'usage du chèque bancaire est recommandé).

Pour des raisons de sécurité, les personnes qui souhaitent amener leurs petits enfants en randonnée, il est préférable de les faire rattacher à leur licence familiale (FRA ou FRAMP ou FMPN), c'est gratuit, il suffit simplement de remplir une fiche d'adhésion disponible auprès du président ou de la secrétaire et de fournir une déclaration remplie par leur représentant légal, attestant qu'ils ont bien consulté un médecin.

Avantages liés à la licence :

- Assurance avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels
- **Partenariat National :**
- Réduction sur voyage, équipement, hébergement (voir additif à la licence)
- **Partenariat départemental :**
- *Natur'Endurance* : -10% sur l'ensemble des achats du magasin
- *Décathlon Onet* : En cours de négociation
- *Aigle* : - 10% sur l'ensemble des achats du magasin
- **Partenariat avec le Club St Cômois :**
- *Intersport* ; chéquier club à votre disposition auprès d'André
- *Go Sport* : -20% sur les articles de randonnée du magasin sur présentation de la carte fidélité club hors soldes et promotions.

Rappel concernant le certificat médical pour les adultes :

Pour une première licence : un certificat médical d'absence de contre indication à l'activité sportive pratiquée doit être fourni. Pas de changement donc par rapport à la saison précédente.

Pour un renouvellement de licence, durant la période de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence :

Le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé et fournir au club une attestation datée et signée justifiant qu'il a répondu non à toutes les questions.

Dans le cas contraire, il doit fournir un certificat médical de moins d'un an.

Pour les jeunes jusqu'à 18 ans « évolution du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020 » :

L'obligation de production d'un certificat médical pour l'obtention d'une licence sportive a été supprimée pour les jeunes jusqu'à leur majorité soit 18 ans.

Ils doivent désormais fournir une déclaration remplie par leur représentant légal, attestant qu'ils ont bien consulté un médecin.

Le suivi de ces nouvelles règles se fait à l'aide du logiciel FFRP qui remonte les informations au national et qui déclenche les alertes de mise à jour.

Toutes les personnes sont concernées, soit par le renouvellement du certificat médical, soit par la réponse au questionnaire. Si vous répondez au questionnaire vous nous adressez **UNIQUEMENT l'ATTESTATION dûment complétée et signée. Il est donc obligatoire de nous fournir le plus tôt possible ces documents. (Pour ceux qui ne nous l'ont pas encore fourni vous trouverez en pièce jointe le questionnaire de santé à compléter avec l'attestation).**

Merci de votre compréhension

Le Président

Bulletin N° 87 du 20-09-2021

La Secrétaire

Berthomieu André

Rous Ginette